



COMMUNIQUE DE PRESSE/Source Communication PNUD

CEREMONIE DE SIGNATURE DU DOCUMENT DE PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES MICRO-CREDITS AU GABON

UNE cérémonie de signature entre Mme Angélique Ngoma, ministre de la Famille, de la Protection de l'Enfance et de la Promotion de la Femme et M. Hamidou Diawara, Représentant résident du PNUD s'est déroulé lundi 23 juin 2003 au siège dudit Ministère en présence du secrétaire général du ministère de la Planification et de la Programmation du Développement, M. Martin Mbeng Ongoua, représentant le ministre d'Etat.

L'objet des échanges de parapheurs entre ces deux partenaires portait sur le projet de Programme d'appui au développement du micro-crédit au Gabon.

D'emblée, un rappel sur l'historique et les objectifs du projet a été fait.

Le programme d'action, adopté lors de la 4^{ème} Conférence sur les femmes à Beijing en 1995, mettait fortement l'accent sur l'émancipation de la femme et la nécessaire élimination de tous les aspects qui l'empêchent de jouer un rôle actif dans la vie publique et privée. Afin d'atteindre ces objectifs, les participants à la Conférence mondiale avaient conclu à la nécessité de faire un diagnostic par pays.

Ce qui fut fait à Libreville à l'occasion d'un séminaire national de suivi en mars 1996. Plusieurs domaines prioritaires y avaient été retenus parmi lesquels « Femmes et pauvreté et économie ».

C'est la raison pour laquelle la dernière réunion tripartite du programme « autonomisation de la femme gabonaise » -mené en partenariat avec le PNUD- a identifié le micro-crédit comme instruments permettant de rendre les femmes autonomes.

A cet effet, quatre missions d'étude de faisabilité ont été réalisées dans la Nyanga, province retenue pour le lancement du projet pilote. Les résultats concluants ont donc mené au présent Programme.

Les objectifs visent en grande partie la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des couches les plus vulnérables notamment les populations féminines. Ont donc été prévus, le renforcement des capacités des agents techniques du projet dans le domaine de la micro-finance, la création d'une cellule locale pour la gestion des micro-crédits, le renforcement des capacités d'au moins deux institutions locales capables d'offrir des services de micro-crédits, le renforcement des capacités d'au moins 600 femmes en matière de création et de gestion de micro-projets et de réalisation des activités génératrices de revenus et enfin la création d'un fonds de micro-crédit pour le financement et la garantie des micro-projets.



Prenant la parole, M. Hamidou Diawara a rappelé l'importance de ce Programme d'appui qui entre dans la mise en œuvre du programme de coopération Gabon-PNUD 2002-2006 et qui va permettre à la fois de contribuer à la promotion de l'activité économique, et de s'inscrire dans les démarches et les actions en cours du gouvernement, ainsi que dans la priorité transversale de l'engagement du Programme des Nations Unies pour le Développement de lutte contre la pauvreté.

Deux phases vont être mises en œuvre dans l'exécution de ce Programme d'appui. Dans la première est prévu le renforcement des capacités des différents intervenants du projet, la formation des femmes dans les techniques élémentaires de gestion de micro-entreprises et l'encadrement des activités porteuses. La deuxième phase consistera essentiellement à tester le processus élaboré, pour offrir efficacement et durablement le crédit aux femmes.

Le Représentant résident a rappelé que la lutte contre la pauvreté, principal objectif de développement visé le présent Programme, figure en bonne place dans les huit objectifs du Millénaire pour le Développement qui ont été adoptés par tous les Etats membres des Nations Unies. Le développement positif du projet devrait donc offrir de réelles possibilités dans la réalisation de cet objectif majeur.

Le PNUD recommande fortement la participation des institutions de crédit à qui il apporterait son appui de base pour assurer la viabilité et la pérennité du mécanisme qui sera mis en place et pour permettre son appropriation et son élargissement à d'autres localités du pays afin de servir plus amplement d'autres populations. Pour ce faire, il est prévu la constitution d'un fonds de développement social qui serve de garantie et de capital pour le micro-crédit. Ce fonds et les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ce mécanisme de financement dans la deuxième phase du projet, devront être mobilisés au cours de la première phase, en partenariat avec le gouvernement et d'autres bailleurs de fonds.